

# TAP SHOW COMPANY

FR

Règlement interne 2018/2019

FR

## INSCRIPTION

- Tout élève qui suit un cours dans l'école doit être préalablement inscrit.
- L'inscription consiste à nous transmettre vos coordonnées complètes et à régler le droit d'inscription (10,00 eur/an).
- Vos numéros de téléphones nous seront nécessaires afin de vous prévenir en cas d'annulation exceptionnelle d'un cours.
- Votre adresse email sera pratique (et écologique !) pour vous transmettre des informations importantes.

## DROIT D'INSCRIPTION

- Le droit d'inscription (10€/élève/an) couvre l'assurance collective et les frais administratifs pour l'année scolaire.
- Le droit d'inscription est obligatoire sauf pour les élèves de plus de 65 ans, non couverts par l'assurance.
- Le droit d'inscription n'est remboursable en aucun cas.

## PAIEMENT DES COURS

- Tous les cours sont payants, même « juste pour essayer ».
- Les cours payés individuellement se règlent à l'accueil, avant le cours (Pas de Bancontact).
- En cas de fermeture de l'accueil, le paiement se fera chez le professeur concerné, avant le début du cours.
- Les cours peuvent être payés individuellement les 3 premières fois, ensuite par forfait annuel (plus avantageux).
- Les cours peuvent aussi être payés individuellement toute l'année, mais au tarif plein.

## FORFAITS ANNUELS

- Les forfaits annuels sont avantageux car ils réduisent les contraintes administratives et motivent la régularité aux cours !
- Ils se règlent anticipativement et ne sont pas remboursables (voir le cas des « absences médicales prolongées »).
- Les cours annulés par l'école seront évidemment remboursés sur votre forfait, en fin d'année scolaire.
- C'est à l'élève à réclamer son enveloppe de remboursement (fin juin).
- Les premiers cours réglés individuellement seront déduits du forfait annuel qui couvre septembre à juin.

## ABSENCES

- L'annonce d'une absence facilite notre organisation des cours, merci de nous en faire part par téléphone ou par email !
- L'absence d'un élève (même annoncée) ne sera pas remboursée sur son forfait.
- Un cours manqué par l'élève peut être récupéré à un autre moment, dans un cours similaire et dans l'année en cours.
- Les cours manqués suite à une longue absence (au moins 5 cours consécutifs) et pour raison médicale uniquement pourront être reportés sur l'année suivante. Aucun remboursement n'est possible en cas d'absence de l'élève.

## ASSURANCE

- L'assurance de l'élève est obligatoire et comprise dans le prix du droit d'inscription.
- Notre police d'assurance n'est pas nominative mais collective, c'est pourquoi chaque élève y contribue obligatoirement.
- En cas d'accident sérieux et survenu au cours, l'élève (en ordre d'inscription) doit impérativement et dans les 24h réclamer le formulaire d'accident à la direction (02/424.10.77). Après ce délai, l'ouverture d'un dossier sera impossible.
- Attention, une franchise de 25,00 eur nous est nouvellement imposée par la compagnie d'assurance pour l'ouverture d'un dossier. Elle fait suite à la demande abusive de couverture suite à des « petits bobos », qui ne sont dès lors plus recevables !
- La franchise sera à la charge de l'élève, et déduite directement de ses remboursements de frais médicaux.
- L'intéressé doit remplir le formulaire et le transmettre dans les 24h, à la compagnie d'assurance.
- La compagnie d'assurance est SEULE gestionnaire du dossier et SEULE juge de la couverture ou non du sinistre.
- La négligence n'est pas reprise dans la notion « d'accident » ! (Mauvais échauffement, courir dans les studios ou escaliers, heurter les miroirs, quitter l'école sans avertissement, etc...). SOYEZ VIGILANTS !!!
- Tout ce qui concerne l'accident est traité directement entre l'intéressé et l'assureur (transmission de documents médicaux, questions, remboursement de frais médicaux,...).
- Les parents sont responsables de leurs enfants en dehors de leurs heures de cours. Ils veilleront à les accompagner dans l'école et à les superviser dès la fin du cours. L'accueil n'est pas une garderie !
- La compagnie d'assurance ne couvre pas les élèves de plus de 65 ans, ils veilleront donc à avoir leur propre police.

## CIRCULATION DANS LE BATIMENT

- La configuration de l'école et des studios implique de parfois devoir traverser un cours. Les élèves et parents veilleront à garder le silence et traverseront le studio dans la plus grande discrétion, svp.
- Pour les petits, un seul parent accompagne l'enfant au vestiaire, l'aide à se changer et regagne aussitôt l'accueil.
- Restez aussi discret dans les couloirs et les vestiaires. Tout s'entend très fort, malgré les cours de claquettes !!!
- Veuillez éteindre votre GSM avant le passage vers les studios de danse.

- Fumer est formellement interdit dans tout le bâtiment. Pas d'animaux non plus, dans l'enceinte de l'école.

#### COURS

- Les élèves veilleront à être ponctuels au cours, c-à-d en tenue et chaussures, 5 minutes avant le début du cours.
- Une tenue adaptée est impérative pour suivre le cours. Les professeurs ont la liberté de refuser la participation d'un élève qui a un équipement inadéquat et éventuellement dangereux pour lui et les autres. Pas de chaussures de claquettes trop grandes !
- Comme les cours commencent par un échauffement, les retardataires assumeront la responsabilité de leur mauvaise préparation physique.
- Par respect pour le professeur et les autres participants, les retardataires ne sont plus admis au cours 5 minutes après le début de celui-ci.
- Les élèves déjà prêts pour le cours suivant seront aimables de respecter le silence jusqu'à la fin du cours occupé.
- Pas de GSM allumés pendant les cours !
- Les enfants qui suivent les claquettes doivent être capables de lacer leurs chaussures fermement !
- Un cours ne sera maintenu dans l'horaire qu'avec minimum 8 inscrits à l'année (sous forfait, donc).

#### REMPLACEMENT

- Tap Show Company se réserve le droit de remplacer un professeur qui serait absent, afin que le cours ait bien lieu. En effet, prévenir tous les élèves à temps n'est pas toujours possible et l'expérience d'un autre professeur (toujours compétent !) est une opportunité et bénéfique pour les élèves.

#### STUDIOS

- Interdiction formelle de manger dans les studios et vestiaires. Utilisez l'espace-bar prévu à cet effet, svp !
- Les boissons (autres que l'eau) sont formellement interdites dans les vestiaires et les studios (planchers non-traités !).

#### VESTIAIRES

- Des vestiaires sont à votre disposition à chaque étage. Vous devez les utiliser pour vous changer.
- Personne ne se change dans l'espace-bar, même pas « juste les chaussons »... Odeurs, non merci !
- Ne laissez pas d'objets de valeur dans les vestiaires.
- Emportez vos sacs à main, portefeuilles, GSM (éteints !!!), montres, etc... dans le studio de danse.
- L'école n'est pas responsable en cas de vol, perte ou dégradation de biens personnels survenus dans tout le bâtiment.

#### PARENTS

- Seul l'élève participe au cours. Aucun accompagnateur ou parent ne sera autorisé à rester dans le studio.
- Les parents doivent rester dans l'espace accueil-bar prévu spécialement pour eux. Pas de stationnement dans l'escalier !
- Les parents qui patientent avec d'autres enfants veilleront à les occuper intelligemment pendant l'attente.
- Le professeur se réserve le droit d'occulter le studio à tout moment afin de garantir à ses élèves un cours de qualité.
- Attention au parking de votre voiture !! Passages acharnés des contrôleurs !! (Horodateurs ou disques bleus dans l'avenue).

#### NOUVEAU

- Puisque c'est le monde dans lequel on vit, l'école ne remboursera plus les cours annulés dû à des alertes anti-terroristes et autres situations d'urgence ou extrêmes (neige massive, etc...).

#### ET ENFIN

Toutes ses remarques sont issues du vécu à travers les années... A notre regret, cette liste s'agrandit chaque année avec de nouvelles restrictions. Notre intention n'est certainement pas de gendarmier, mais de faire de ce lieu un espace de travail agréable et de plaisir pour tous. Il en va du respect de chacun, d'un minimum de civisme et de savoir vivre...

Merci de votre bonne lecture et de votre compréhension.

L'équipe directrice.

CE DOCUMENT EST A SIGNER PAR L'ELEVE ET A REMETTRE AU SECRETARIAT, A L'INSCRIPTION.

Nom, Prénom de l'élève : ..... Date d'inscription : .....

Signature de l'élève (ou parents du mineur) : Lu et Approuvé,

.....